

Collaborer dans une maison d'assistants maternels

RS7548 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330t
Formacode(s)	44030, 42056
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/04/2026
Date d'échéance	01/04/2029

Certificateur(s)

IPERIA · SIRET : 40041787900089

Partenaires habilités

159 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 159 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE DU PERSONEL DE MAISON	81119809200033	Former et organiser l'évaluation
ACADEMIE ZOUZOUS APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL	85039060000029	Former et organiser l'évaluation
ACDEMES CENTRE DE FORMATION - CFA, SITE DE MOYEMBR	94918476600028	Former et organiser l'évaluation
ADG	52004190600048	Former et organiser l'évaluation
ADVENCE COACHING ET FORMATION	80465919100022	Former et organiser l'évaluation
A.F.C.I	39297563700043	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500598	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500655	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500713	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 159 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7548-collaborer-dans-une-maison-d-assistants-maternels/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Collaborer dans une Maison d'Assistants Maternels » couvre l'ensemble des activités professionnelles liées à la gestion quotidienne de la MAM, à l'évolution du projet d'accueil et à l'accompagnement individualisé de l'enfant en contexte d'accueil collectif. La certification et les compétences développées insistent particulièrement sur l'intégration d'outils, de solutions et d'action de prévention favorisant le bien-être au travail et le travail en équipe face à des enfants.

Cette certification répond à ces 2 objectifs :

- Développer des compétences spécifiques sur la collaboration entre assistants maternels lors de l'activité en collectif, avec une réflexion sur les pratiques organisationnelles et éducatives dans un cadre clair et conforme aux obligations en vigueur ;
- Attirer des professionnels vers la modalité d'exercice de la MAM et accompagner les parcours professionnels des

Assistants maternels à l'entrée dans la MAM et tout au long de sa pratique en collectif.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Elaborer des documents participatifs en définissant les piliers du travail en équipe et les valeurs éducatives communes de façon à garantir un accueil de qualité dans la MAM ;
 - Mettre en place collectivement des temps d'échanges et des outils de planification afin d'assurer une coordination au sein de l'équipe, d'animer le projet d'accueil et de prévenir les désaccords éventuels ;
 - Prévenir et gérer les conflits au sein de l'équipe en appliquant les techniques de remédiation et en faisant intervenir un professionnel neutre et extérieur le cas échéant de façon à maintenir un environnement de travail collectif serein ;
 - Développer des modalités de communication et de suivi avec les familles en instaurant des repères et des outils de transmission partagés, notamment en fonction de la délégation d'accueil afin de garantir une relation de confiance entre assistants maternels de la MAM et les familles ;
 - Adapter l'accompagnement et les activités de chaque enfant en fonction de l'âge, du nombre d'enfants accueillis, de leurs besoins et des éventuelles évolutions au sein de la MAM
- dans le but de permettre un accueil individualisé au sein du collectif d'enfants

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les emplois

des assistants maternels sont

encadrés par le respect des limites professionnelles définies par la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

L'activité d'Assistant maternel est réglementée et nécessite de posséder un agrément du Président du Conseil Départemental de son département - Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 (décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006 relatif à l'agrément).

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse aux :

- Assistants maternels déjà intégrés en MAM ou souhaitant intégrer une MAM ;
- professionnels de la petite enfance souhaitant intégrer une MAM

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un salarié du particulier employeur, un particulier employeur et un délégué à la certification d'IPERIA

Base légale

Date de décision	01/04/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/04/2029
Date de dernière délivrance possible	01/10/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	13	—	—	—
2024	50	—	—	—

2023	64	—	—	—
2022	20	—	—	—
2021	18	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5451

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7548/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	2
Régions couvertes	1
Prix indicatif	822 € – 1 288 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	1 288 €
Coût moyen par dossier	1 288 €
Durée moyenne	56 h
Période	09/2026
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.